

Le 6 mars 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois de MARS de l'an deux mille DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper ainsi que Messieurs Pierre Martineau, Christian Laporte et George Charles Atkin.

EST ABSENT: le conseiller Dany Brodeur.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 35 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

17-03-761

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

17-03-762

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 6 février 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

DOSSIERS CULTURELS

- Étude pour voir l'évolution des paysages d'intérêt de la MRC avec une comparaison de photos prises il y a 30 ans et aujourd'hui.
- Nouvelle application Typiquement Memphrémagog (outil interactif)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles : nous répondons aux 2 critères exigés, la gestion des résidus verts et alimentaires (collecte du bac brun) et nous ne devons pas avoir une réglementation empêchant l'épandage des matières organiques résiduelles sur notre territoire.

ADMINISTRATION

- Répartition du surplus de la CRÉ de l'Estrie suite à sa dissolution, la part de la MRC sera de 92 970\$.

VARIA

- 1600 personnes se sont prévaluées de la journée gratuite au Mont Orford
- **Ressourcerie** : Statu Quo pour le magasin de Magog, reste ouvert pour le moment.
Une consultante a été engagée, elle rencontrera les municipalités.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Il est question du règlement sur le chemin Kohl (le but du règlement et la raison pour laquelle le conseil l'adopte).

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de février 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de février 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 février dernier est déposé aux membres du conseil.

17-03-763

8.4 Règlement no 403-2017 modifiant le règlement de zonage 212-2001 – Adoption du second projet

ATTENDU QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé "Règlement no 403-2017 modifiant le règlement de zonage 212-2001 " lors d'une séance ordinaire tenue le 9 janvier dernier;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 6 février à 19h;

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées depuis l'adoption du premier projet de règlement, soit le retrait de l'article 3 concernant les droits acquis, certains ajouts/modifications au niveau des conditions pour permettre l'usage ainsi que certaines modifications au niveau des normes applicables aux enseignes;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un second projet de règlement pour tout règlement concernant le zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu à la majorité (4 pour, 2 contre)

La Mairesse Francine Caron-Markwell demande le vote et vote pour la résolution.

Le conseiller George Charles Atkin et la conseillère Janet Cooper votent contre la présente résolution. Cette dernière explique que selon elle c'est une question de nuisance et que l'adoption du règlement ne règlera pas le problème.

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le second projet de règlement intitulé : "Règlement no 403-2017 modifiant le règlement de zonage 212-2001". Le présent projet de règlement a pour objet de :

- Modifier la définition de "chalet touristique" au chapitre 1 des dispositions déclaratoires et interprétatives, section 2, 1.9;
- Modifier l'article 4.3 intitulé "Groupe commercial" au paragraphe C) pour ajouter l'expression "résidence de tourisme" au sous-paragraphe 1;
- Ajouter l'usage "établissement de court séjour" aux zones Cb-1, Cc-1, Rc-1, Rd-1, Rd-2, RURc-3, RURc-2, RURc-4, RURg-1, Vb-1, Vc-2, Vd-1, Ve-1 et Ve-2 dans les usages spécifiquement autorisés du chapitre 5, section 3, 5.9;
- Ajout d'une note au paragraphe g) "description des renvois" au chapitre 5, section 3, 5.9;
- Ajouter la section 12 au chapitre 15 intitulée "Dispositions particulières relatives à une résidence de tourisme" lequel renferme des conditions à respecter ainsi que des normes relatives aux enseignes pour les résidences de tourisme.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du second projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

17-03-764

8.5 Règlement no 404-2017 relatif à la fermeture du Chemin Kohl à la circulation de véhicules motorisés, et permettant l'accès piétonnier et à vélo au public et à des véhicules motorisés appartenant uniquement aux propriétaires contigus – Adoption

La conseillère Gaétane Gaudreau se retire afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 6 février dernier, le conseiller Christian Laporte a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 404-2017;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de fermer le chemin Kohl à la circulation des véhicules motorisés à l'exception de ceux appartenant aux propriétaires contigus, et permettre l'accès piétonnier et à vélo au public;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 404-2017 relatif à la fermeture du Chemin Kohl à la circulation de véhicules motorisés, et permettant l'accès piétonnier et à vélo au public et à des véhicules motorisés appartenant uniquement aux propriétaires contigus.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

La conseillère Gaétane Gaudreau reprend son siège.

17-03-765

8.6 Demande de PIIA pour le lot 4 922 123, Carré Copp

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 922 123, sis sur le Carré Copp, a présenté un projet de construction neuve sur ledit lot, situé en zone Rd-2, zone soumise au PIIA, type 3;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA avec plusieurs conditions;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à la majorité (5 pour, 1 contre)***

Le conseiller George Charles Atkin vote contre la présente résolution.

QUE le conseil municipal n'appuie pas la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de PIIA, pour le motif que le projet ne s'harmonise pas au niveau de la volumétrie et le style avec les maisons avoisinantes.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

17-03-766

10.1 Demande de financement au programme de réhabilitation du réseau routier local du Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local en lien avec le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE le conseil municipal a arrimé son choix sur la réfection du chemin Bunker tel que spécifié au PIIRL;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec, volet redressement des infrastructures routières locales;

QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead s'engage à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du présent programme;

QUE la présente résolution soit jointe à la demande de financement au ministère des Transports du Québec et soit envoyée à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.2 Sablage et vernissage des planchers à la Mairie

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

17-03-767

10.3 Reddition de comptes 2016 pour le transport adapté - Volet Souple MTQ

ATTENDU QU'une reddition de comptes doit être complétée et envoyée au Ministère des transports (MTQ) concernant le programme d'aide au transport adapté des personnes handicapées du Ministère des Transports - volet souple, pour le montant payé en 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu à ce titre pour l'année 2016 une subvention du MTQ de l'ordre de 1 219 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ladite reddition et l'approuvent;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la reddition de comptes 2016 relativement au transport adapté - volet souple du MTQ.

ADOPTÉE

17-03-768

10.4 Plaintes quant à l'entretien hivernal des routes 247 et 143

ATTENDU QUE la route 247 circule dans les municipalités de Stanstead, Canton de Stanstead et Ogden et la route 143 dans la municipalité de Stanstead Est;

ATTENDU QUE l'entretien de ces routes s'effectue par le même entrepreneur;

ATTENDU les nombreuses plaintes des citoyens à ce titre et à une insatisfaction flagrante des municipalités face à l'entretien hivernal de ces routes;

ATTENDU un nombre croissant d'accident dû au mauvais entretien de ces routes relevé depuis la dernière année;

ATTENDU QU'une rencontre entre des représentants de ces municipalités et des représentants du MTQ a eu lieu à ce sujet en février dernier;

ATTENDU QUE les municipalités concernées désirent porter plainte auprès du Ministère des Transports (MTQ) afin que l'entrepreneur chargé de cet entretien soit sommé d'apporter les correctifs nécessaires ou qu'il y ait carrément changement d'entrepreneur;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead demande au MTQ de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger la situation afin que les citoyens puissent emprunter ces routes de façon sécuritaire.

ADOPTÉE

17-03-769

10.5 Mandat de services professionnels en génie civil pour la réfection du chemin Remick

ATTENDU QUE le conseil acceptait l'offre de service de la firme *Les Consultants SM inc.* (SM) pour effectuer une étude de faisabilité pour les chemins Remick et Thayer en octobre dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution no 16-10-656;

ATTENDU QUE l'étude comporte les options de drainage pour les deux chemins avec évaluation budgétaire, une caractérisation de la structure de chaussée en place par la réalisation de 8 forages géotechniques, la préparation d'un plan sur orthophoto, visite des lieux, etc.;

ATTENDU QUE suite au rapport géotechnique des forages effectués, la firme recommande l'option 1 pour le chemin Remick, laquelle requiert une reconstruction complète de la chaussée avec drains de fondation;

ATTENDU QUE SM a fourni une offre de services professionnels pour la confection du devis d'appel d'offres pour ce faire et pour les travaux à être effectués en 2018 sur la rue Thayer;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le mandat de services professionnels à la firme *Les Consultants SM inc.* (SM) pour la préparation des plans et devis, de l'appel d'offres, de l'analyse de soumissions et recommandation et de l'arpentage, relativement au projet de reconstruction complète avec drains de fondation du chemin Remick prévus en 2017 et pour les travaux sur le chemin Thayer prévus en 2018, au prix de 21 100\$ taxes en sus, le tout conformément à leur offre datée du 3 mars dernier.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

17-03-770

10.6 Octroi du contrat pour la construction de la surface multifonctionnelle et de la dalle pour l'abri au parc Thayer

ATTENDU QUE le conseil acceptait l'offre de service de la firme *St-Georges Structures et Civil* pour procéder à la confection des plans et devis relativement à la surface multifonctionnelle au parc Thayer en août dernier ainsi que la dalle de béton et des tranchées électriques du futur abri au parc Thayer en février dernier, le tout tel qu'il appert des résolutions no 16-08-624 et 17-02-758;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre public pour la construction de ces travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 3 mars dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions à ce titre, lesquelles sont décrites comme suit, taxes en sus;

- **Grondin Excavation inc. :** 141 037,74 \$
- **Béton GL inc.:** 210 460,00 \$
- **Excavation Steve Leblanc inc.:** 170 262,29 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme au devis;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accorde le contrat pour la construction de la surface multifonctionnelle ainsi que de la dalle de béton pour l'abri au parc Thayer, à la compagnie *Grondin Excavation inc.*, au montant de 141 037,74 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié de la manière suivante:

- 50% du montant des dépenses admissibles par la subvention offerte par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III
- la balance non couverte par la subvention sera appropriée à même le Fonds de roulement, sur une période de 10 ans, dont le premier paiement s'effectuera en 2017.

ADOPTÉE

17-03-771

10.7 Contrat pour la fourniture de matériel pour la réfection d'une partie du chemin Bissell

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé des soumissions auprès de trois compagnies, concernant la fourniture de matériel pour la réfection d'une partie du chemin Bissell;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions à ce titre, et il s'avère que la soumission de la compagnie Construction Goudreau est la plus basse;

ATTENDU QUE les travaux auront probablement lieu en période de dégel;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie Construction Goudreau Inc. pour la fourniture de matériel pour la réfection d'une partie du chemin Bissell, à raison de 450 tonnes de MG56 et pour 350 tonnes de MG20B aux prix suivants:

MG20B:16,80 \$ la tonne, livraison incluse, taxes en sus / 18 \$ en période de dégel
MG56B:16,90 \$ la tonne, livraison incluse, taxes en sus/ 18,10\$ en période de dégel

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 621.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

17-03-772

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de février et mars 2017, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 186 986,11 \$
Total des comptes à payer: 30 079,40 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de février 2017, à savoir:

| | |
|-----------------------|--------------|
| Salaires des employés | 18 987,17 \$ |
| Salaires des élus | 4 586,45 \$ |
| Chef Pompier | 874,74 \$ |
| Cours pompiers | 1 400,51 \$ |
| CCE | 78,54 \$ |
| CCU | 39,27 \$ |

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 133,83 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 1 131,22 \$
- Rapport du chef pompier 269,38 \$

17-03-773

11.3 Dépôt et approbation de la liste des arrrages de taxes

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose auprès des membres du conseil la liste des arrrages de taxes, en date du 3 mars 2017, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Et résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages révisée. La liste révisée est jointe à la présente en Annexe 1.

QUE le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la Commission scolaire Les Sommets et à la Commission scolaire Eastern Township.

QUE le conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité.

QUE le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire trésorière à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 8 juin 2017 à la MRC Memphrémagog.

QUE le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de 10% et un ajout de 5% à titre de pénalité calculé quotidiennement sur la partie due seulement.

ADOPTÉE

17-03-774

11.4 Demande de dispense de la directrice générale pour agir à titre de présidente d'élection pour les élections générales de 2017

ATTENDU QU'il y aura élections générales en novembre prochain pour toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommée LERM), la secrétaire-trésorière est d'office la présidente d'élection de la municipalité et ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec une autorisation de la Commission municipale du Québec (ci-après C.M.Q.);

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière prévoit quitter pour son congé de maternité vers le début du mois de juillet et que la fonction de président sera alors automatiquement transférée à son adjointe Mme Denise Girard à ce moment;

ATTENDU QU'il serait opportun que Mme Girard assume dès le départ la fonction de présidente pour assurer un meilleur suivi de la tâche;

ATTENDU QUE pour faciliter la demande, le conseil désire appuyer la requête de la directrice générale;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil appuie la demande de dispense d'agir à titre de présidente d'élection de la directrice générale secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, auprès de la Commission municipale du Québec, pour les élections générales 2017.

ADOPTÉE

11.5 Inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11.6 Formation pour les directeurs généraux locaux et de MRC

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

17-03-775

11.7 Mandat pour la réfection du site internet de la municipalité

ATTENDU QUE le site internet de la municipalité a été conçu en 2010;

ATTENDU QUE la durée de vie habituelle d'un site internet est d'environ 5 ans;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre à ce titre de *3e joueur* (anciennement *Versatile*), soit la même compagnie qui avait conçu le site initialement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service de 3e joueur pour procéder à la réfection du site internet de la municipalité au coût de 6 600 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 414.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de février 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-03-776

13.2 Entente intermunicipale avec la ville de Magog concernant la gestion de la prévention incendie

ATTENDU QUE la municipalité signait une entente avec la ville de Magog concernant la prévention incendie en 2012, le tout tel qu'il appert de la résolution 12-10-329;

ATTENDU QUE le service incendie de la municipalité Canton de Stanstead fait maintenant la gestion et la prévention incendie pour les risques 1 et 2 (faibles et moyens), il y avait donc lieu de revoir l'entente;

ATTENDU QUE le conseil déclare avoir pris connaissance de l'entente proposée et se dit en accord avec les termes;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accepte les modalités de l'entente intermunicipale avec la ville de Magog en gestion et de prévention incendie valide jusqu'en mai 2018 avec possibilité de renouvellement, pour un montant annuel approximatif de 15 000\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la secrétaire trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente intermunicipale.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 22001 442.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

17-03-777

14.1 Demande de l'entreprise Escapades Memphrémagog pour utiliser le quai de Georgeville

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le quai de Georgeville pour effectuer un arrêt touristique lors des croisières du Grand Cru sur le lac Memphrémagog au cours de la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE cet arrêt au quai de Georgeville se ferait les journées du jeudi et du vendredi entre 12h30 et 13h30 ainsi que le 1er août et le 7 août, pour que les visiteurs puissent se promener dans le secteur de Georgeville pour une durée n'excédant pas 90 minutes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est ouvert à cette initiative afin de favoriser l'économie des entreprises locales;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog s'engage à signer un protocole d'entente d'utilisation du quai par lequel, elle prend l'entière responsabilité des manœuvres d'accostage, de débarquement et de l'embarquement de ses passagers;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog fournira à la Municipalité une preuve d'assurance de responsabilité civile pour dégager celle-ci de toute responsabilité eu égard à cette initiative;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'entreprise Escapades Memphrémagog à utiliser le quai de Georgeville dans le cadre des croisières Grand Cru sur le Lac Memphrémagog pour la saison 2017.

QUE le Conseil autorise la Mairesse et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente.

ADOPTÉE

17-03-778

14.2 Tournoi de pêche PRO BASS au parc Forand

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de PRO-BASS CANADA pour la tenue d'un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog les dimanches 18 et 25 juin 2017;

ATTENDU QUE PRO-BASS CANADA demande la gratuité du lavage de bateaux, de la mise à l'eau et du stationnement du parc Forand pour la durée de chacune des deux journées du tournoi, ainsi que l'utilisation du logo de la municipalité sur leurs documents de publicité;

ATTENDU QUE l'activité entraîne l'embauche du personnel supplémentaire pour la municipalité, le conseil considère qu'un frais de 15 \$ par embarcation doit être chargé à tous les participants du tournoi pour les frais de stationnement des véhicules et des remorques, la mise-à l'eau sera par contre gratuite;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise PRO-BASS CANADA à tenir un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog les dimanches 18 et 25 juin 2017;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise la gratuité du lavage de bateaux, aux participants du tournoi, ainsi que la mise à l'eau des embarcations et décrète un frais de 15 \$ par journée pour le stationnement de chaque véhicule et des avec remorques au parc Forand et ce uniquement pour les participants du tournoi, et ce, pour la durée de chacune des deux journées du tournoi seulement.

ADOPTÉE

17-03-779

14.3 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la location d'un local relativement à l'entreposage du mobilier

ATTENDU QUE la municipalité assume depuis 2015 les frais d'entreposage pour les biens de ACCS, suite à la fermeture/démolition du centre communautaire de Fitch Bay;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'assumer ces frais pour 2017;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde un montant de 600 \$ pour l'année 2017 à Communauté St-Éphrem, pour les frais reliés à l'entreposage du mobilier de l'ACCS au sous-sol de l'Église St-Éphrem (50\$/mois).

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

17-03-780

14.4 Diverses demandes de dons

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons reçues;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2017;

| | |
|--|-----------|
| Fondation du CHUS | 500 \$ |
| CAB Redicker | 500 \$ |
| Memphrémagog Conservation Inc. | 2 000 \$ |
| Société de conservation du Lac Lovering | 2 000 \$ |
| Association communautaire de Georgeville | 10 000 \$ |
| Parc Weir | 2 000 \$ |
| Association des artistes de Georgeville | 1 500 \$ |
| Princess Elizabeth School | 250 \$ |
| Sentier nature Tomifobia | 500 \$ |
| Hans droits | 200 \$ |
| Studio Georgeville | 500 \$ |
| Centre de santé de la vallée Massawippi | 500 \$ |
| La Bibliothèque et Salle d'opéra Haskell | 1 000 \$ |

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 19000 996, 02 47000 996, 02 70190 996, 02 70230 996, 02 70150 996.

ADOPTÉE

17-03-781

14.5 Demandes d'aide financière au programme Fonds Chantiers Canada-Québec - Fonds des petites collectivités

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention de présenter des demandes d'aide financière au programme Fonds Chantier Canada-Québec/volet Fonds des petites collectivités (FPC);

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide sur ledit programme;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le dépôt des demandes d'aide financière au programme FPC.

QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme et à payer sa part des coûts admissibles et la totalité des coûts non admissibles reliés aux projets.

ADOPTÉE

14.6 Règlement no 405-2017 établissant les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux – Avis de motion

La conseillère *Gaétane Gaudreau* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 405-4017 établissant les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux et d'abroger tout règlements antérieurs à ce titre.

17-03-782

14.7 Modification de l'ancrage du quai de baignade à Georgeville

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu quelques plaintes l'été dernier quant au mouvement d'oscillation du nouveau quai de baignade à Georgeville;

ATTENDU QUE la solution pour régler ce problème serait de modifier l'ancrage, et le responsable des travaux publics a reçu une soumission à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Candock pour la modification de l'ancrage du quai de baignade à Georgeville, au montant de 1 422,80\$ taxes en sus, livraison et installation incluses.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70141 641.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs commentaires et/ou questions relativement à l'adoption du second projet du règlement 403-2017 (vidange des fosses septiques, avis public pour la tenue d'un registre, question des chemins privés et autres suggestions de conditions qui devraient être respectées).

17-03-783

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h35.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière